

## Liste des délibérations du Conseil de Police<sup>(\*)</sup>

(\*) Art. 85 de la Loi organisant un service de Police Intégré structuré à deux niveaux - 07.12.1998

<b>SÉANCE DU 29.04.2010</b>	
<b>SÉANCE PUBLIQUE</b>	
<b>Ordre du jour</b>	<b>Décision du Conseil de Police</b>
Approbation du procès-verbal de la réunion du 17.03.2010	Le Conseil de police <b>APPROUVE</b> le procès-verbal de la réunion du 17.03.2010.
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> <b>PERSONNEL DU CADRE OPERATIONNEL</b> <b>Mobilité 2010-02 - Détermination des besoins</b> <b>Décision - Vote</b>	Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> d'ouvrir minimum 1 - Maximum 8 emplois d'Inspecteurs de police pour le service intervention.
<b>FINANCES</b> <b>INFORMATION : Budget 2010 : Arrêté d'approbation de M. le Gouverneur du Hainaut</b>	Le Conseil de police <b>PREND CONNAISSANCE</b> de l'Arrêté du 29 mars 2010 par lequel est approuvé le budget de l'exercice 2010 de la Police Locale de Mariemont, services ordinaire et extraordinaire, arrêté par le Conseil de police en séance du 24 février 2010.
<b>PROJETS</b> <b>CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOTEL DE POLICE - OCCUPATION TEMPORAIRE DES BATIMENTS DU MET - RUE DE SOUDREMONT A SENEFFE</b> <b>INFORMATION : décisions prises par le Collège de police dans le cadre de l'aménagement des bâtiments</b>	Le Conseil de police <b>PREND CONNAISSANCE</b> des différentes délibérations prises par le Collège de police concernant différents marchés (dépenses de fonctionnement) passés dans le cadre de l'exécution de travaux de remise en état et de mise aux normes légales du bâtiment qui sera occupé par les services de police pendant la durée des travaux de construction du nouvel hôtel de police.
<b>LOGISTIQUE</b> <b>DECLASSEMENT DE 20 TENUES DE MAINTIEN DE L'ORDRE</b> <b>Décision - Vote</b>	Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder au déclassement de 20 tenues de maintien de l'ordre .
<b>LOGISTIQUE</b> <b>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION DE 20 TENUES ET DE 10 MATRAQUES DE MAINTIEN DE L'ORDRE EN PLUSIEURS LOTS : PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ</b> <b>Décision - vote</b>	Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition de 20 tenues et de 10 matraques de maintien de l'ordre via les marchés fédéraux DMA 2005 R3 040-046-047BIS-064-038 et DGS/DSA 2009 R3 128 et via une procédure négociée sans publicité pour les protège-tibias.
<b>LOGISTIQUE</b> <b>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE PAIRE DE JUMELLES AVEC AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE : PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ</b> <b>Décision - vote</b>	Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition d'une paire de jumelles avec amplificateur de brillance via une procédure négociée sans publicité.
<b>LOGISTIQUE</b> <b>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION DE DEUX IMPRIMANTES : PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ</b> <b>Décision - vote</b>	Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition de deux imprimantes via une procédure négociée sans publicité.

<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT D'UN VEHICULE DE MARQUE RENAULT MEGANE ET ACQUISITION D'UN VEHICULE VIA LE MARCHE FEDERAL FORCMS-VV-037 - LOT 1</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder au déclassement d'un véhicule de marque RENAULT MEGANE;</li> <li>• de procéder à l'acquisition d'un véhicule banalisé via le contrat-cadre FORCMS-VV-037 de la Police fédérale, laquelle choisit elle-même l'adjudicataire du marché;</li> <li>• de charger le Collège de police d'exécuter la présente décision.</li> </ul>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT D'APPAREILS ELECTROMENAGERS : 1 NETTOYEUR HP ET 1 ASPIRATEUR</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DECIDE</b> de procéder au déclassement d'appareils électroménagers : 1 nettoyeur HP et 1 aspirateur.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'ELECTROMENAGERS : 1 NETTOYEUR HP ET 1 ASPIRATEUR - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet 1 nettoyeur HP et 1 aspirateur via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE PAIRE DE GANTS MAGNETIQUES - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DECIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition d'une paire de gants magnétiques via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION DE DEUX SERVEURS ET COMPOSANTS PERIPHERIQUES VIA LE MARCHE FEDERAL DGS/DSA 2009 R3 151</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DECIDE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition de deux serveurs et composants périphériques via le contrat-cadre DGS/DSA 2009 R3 151 de la Police fédérale, laquelle choisit elle-même l'adjudicataire du marché;</li> <li>• de charger le Collège de police d'exécuter la présente décision.</li> </ul>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'OUTILLAGE ELECTRIQUE EN PLUSIEURS LOTS - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DECIDE</b> de procéder à un marché d'outillage électrique en plusieurs lots via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE ECHELLE TELESCOPIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SECURITE ROUTIERE (INVESTISSEMENT SUBSIDIE) - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DECIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition d'une échelle télescopique via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT D'UN VEHICULE DE MARQUE VOLKSWAGEN TRANSPORTEUR</u>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UN VEHICULE VIA LE MARCHE FEDERAL</u>  <u>ACQUISITION ET PLACEMENT D'UN EQUIPEMENT POLICE ADAPTE AU VEHICULE DU MAITRE-CHIEN - PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE</u>  <u>Décision - vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder au déclassement d'un véhicule de marque VOLKSWAGEN TRANSPORTEUR;</li> <li>• de procéder à l'acquisition d'un véhicule via le contrat-cadre</li> <li>• DSA 2009 R3 992 - Lot 3A de la Police fédérale, laquelle choisit elle-même l'adjudicataire du marché;</li> <li>• de charger le Collège d'exécuter la présente décision;</li> <li>• de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition et le placement de l'équipement police adapté au véhicule du maître-chien via une procédure négociée sans publicité.</li> </ul>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE PLASTIFIEUSE DE TYPE A3 -</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition</p>

<p><b>PRINCIPE ET CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ</b>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>d'une plastifieuse de type A3 via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT DE 4 VALISES DE SIGNALISATION</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder au déclassement de 4 valises de signalisation.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHÉ DE FOURNITURES : ACQUISITION DE 8 VALISES DE SIGNALISATION</u>  <u>VIA LE MARCHÉ FEDERAL DGS/DSA 2007 R3 177</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition de 8 valises de signalisation via le contrat-cadre DGS/DSA 2007 R3 177 de la Police fédérale, laquelle choisit elle-même l'adjudicataire du marché;</li> <li>• de charger le Collège de police d'exécuter la présente décision.</li> </ul>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT D'UNE FONTAINE A EAU</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder au déclassement d'une fontaine à eau.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHÉ DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UNE FONTAINE A EAU</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition d'une fontaine à eau via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DECLASSEMENT DE 10 GILETS COLLECTIFS</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder au déclassement de 10 gilets collectifs.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>MARCHÉ DE FOURNITURES : ACQUISITION DE GILETS COLLECTIFS</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il <b>DÉCIDE</b> de procéder à un marché ayant pour objet l'acquisition de 10 gilets collectifs via une procédure négociée sans publicité.</p>
<p><b>LOGISTIQUE</b>  <u>DESTRUCTION ET DECLASSEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE (PHASE 2/10)</u>  <u>Décision - Vote</u></p>	<p>Le Conseil de police :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND ACTE</b> du PV de destruction 243/2010 du matériel déclassé lors de la séance du 24.02.2010;</li> <li>• <b>DÉCIDE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder au déclassement de divers matériels informatiques obsolètes ou inutilisables;</li> <li>• qu'un procès-verbal de destruction sera établi par le gestionnaire informatique;</li> <li>• de proposer au personnel le rachat de matériel encore utilisable pour un usage non professionnel.</li> </ul> </li> </ul>

## SÉANCE A HUIS-CLOS

<p><b><u>SELECTION D'UN CHEF DE CORPS</u></b>  <b><u>RESULTATS DE LA COMMISSION DE SELECTION</u></b></p>	<p>Le Conseil de police :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND ACTE</b> du procès-verbal du 16.03.2010 par lequel la Commission statue sur l'aptitude des candidats en lice;</li> <li>• <b>DÉCIDE</b> , conformément aux prescriptions légales, de solliciter l'avis de M. le Gouverneur du Hainaut et de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de Mons.</li> </ul>
<p><b><u>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</u></b>  <b><u>PERSONNEL DU CADRE OPÉRATIONNEL</u></b>  <b><u>MOBILITE 2001-01 - INSPECTEUR DE POLICE - PROXIMITE : CLASSEMENT</u></b>          Décision - Vote</p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND ACTE</b> du désistement d'un candidat à l'emploi d'Inspecteur de police - service quartier;</li> <li>• <b>DÉCIDE</b> de classer un candidat à l'emploi d'Inspecteur de police - service quartier.</li> </ul>
<p><b><u>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</u></b>  <b><u>PERSONNEL DU CADRE OPÉRATIONNEL</u></b>  <b><u>DEMISSION D'UN INSPECTEUR DE POLICE</u></b>          Décision - Vote</p>	<p>Le Conseil de police prend une délibération par laquelle il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND ACTE</b> de la démission, au 28.02.2011, d'un Inspecteur de police;</li> <li>• <b>DÉCIDE</b> d'admettre l'intéressé à la pension anticipée à la date du 01.03.2011.</li> </ul>
<p><b><u>INFORMATION</u></b>  <b><u>MOBILITE 2009-03</u></b></p>	<p>Le Conseil de police <b>PREND CONNAISSANCE</b> de la remarque des Services Fédéraux du Gouverneur du Hainaut - Service tutelle police selon laquelle le deuxième candidat doit être classé dans la réserve de recrutement jusqu'au prochain appel à la mobilité, sauf si le Conseil de police décide expressément de ne pas constituer de réserve de recrutement. Dans le cas de cette mobilité, cette clause n'a pas été prévue, dès lors, le candidat non désigné doit figurer dans la réserve de recrutement.</p>
<p><b><u>INFORMATION</u></b>  <b><u>NOMINATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE AU GRADE DE COMMISSAIRE EN APPLICATION DE LA LOI VESALE</u></b></p>	<p>Le Conseil de police <b>PREND CONNAISSANCE</b> de la remarque des services fédéraux du Gouverneur du Hainaut - Tutelle police selon laquelle l'ancienneté de cadre reprise sur la fiche individuelle d'un INPP promu au grade de Commissaire doit être revue.</p>

### LE COLLÈGE DE POLICE,

Le Chef de Corps - CDP ff.,

Le Président,

Francis JONCRET

Jacques FAUCONNIER